

ALLIANZ VALEURS

DURABLES

Document d'information périodique

30.06.2023

État du patrimoine

Éléments de l'état du patrimoine	Devise de comptabilité de l'OPC : EUR	Montant à l'arrêté périodique
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L.214-20 (OPCVM) / 1° du I de l'article L.214-24-55 (FIVG)* du code monétaire et financier		835 444 639,10
b) Avoirs bancaires		4 725 802,71
c) Autres actifs détenus par l'OPC		593 216,51
d) Total des actifs détenus par l'OPC (lignes a+b+c)		840 763 658,32
e) Passif		-1 294 762,31
f) Valeur nette d'inventaire (lignes d+e = actif net OPC)		839 468 896,01

* Les OPC sont les anciens OPCVM non coordonnés devenus des Fonds d'investissement alternatifs (OPC) et désignés dans les textes sous la terminologie de «Fonds d'Investissement à Vocation Générale». Les informations figurant dans ce document s'appliquent également à d'autres OPC (Fonds professionnels à vocation générale, Fonds professionnels spécialisés, Fonds de Fonds alternatifs), sous réserve de modifications éventuelles, lors de la prochaine publication des Instructions AMF par véhicule, modifiées dans le cadre de la transposition de la Directive AIFM.

Nombre de parts ou actions en circulation

et valeur nette d'inventaire par part ou action

Parts ou actions	Type de part ou actions	Actif net par part ou action	Nombre de parts ou actions en circulation	Valeur liquidative
ALLIANZ VALEURS DURABLES	C1	480 427 563,66	529 364,758	907,55
ALLIANZ VALEURS DURABLES	C2	232 763 810,29	685 944,931	339,33
ALLIANZ VALEURS DURABLES	C3	14 356 496,98	105 468,993	136,12
ALLIANZ VALEURS DURABLES	C4	69 493 246,01	50 752,00	1 369,27
ALLIANZ VALEURS DURABLES	C5	1 189,34	10,00	118,93
ALLIANZ VALEURS DURABLES	C6	12 656,59	100,00	126,56
ALLIANZ VALEURS DURABLES	D1	36 287 604,73	167 865,00	216,17
ALLIANZ VALEURS DURABLES	RD	6 126 328,41	62 785,222	97,57

Portefeuille titres

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1° du code monétaire et financier. <i>(Article R. 214-11-I- 1° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-1° (FIVG) du code monétaire et financier)</i>	98,42	98,27
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen. <i>(Article R. 214-11-I- 2° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-2° (FIVG) du code monétaire et financier)</i>	0,00	0,00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale. <i>(Article R. 214-11-I- 3° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-3° (FIVG) du code monétaire et financier)</i>	1,10	1,10
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier. <i>(Article R. 214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)</i>	0,00	0,00
e) Les autres actifs : il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. <i>(Articles R. 214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II (FIVG) du code monétaire et financier)</i>	0,00	0,00

Répartition des actifs du 1°, 2°, 3° et 4° de l'article R. 214-11-I (OPCVM) ou de l'article R. 214-32-18-I (FIVG) du code monétaire et financier, par devise

Titres	Devise	En montant (EUR)	Pourcentage	
			Actif net	Total des actifs
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI COMMON STOCK EUR.3	EUR	34 520 000,00	4,12	4,13
ASML HOLDING NV COMMON STOCK EUR.09	EUR	33 150 000,00	3,95	3,94
SIEMENS AG REG COMMON STOCK NPV	EUR	30 508 000,00	3,63	3,63
SCHNEIDER ELECTRIC SE COMMON STOCK EUR4.0	EUR	29 962 800,00	3,57	3,56
BNP PARIBAS COMMON STOCK EUR2.0	EUR	28 860 000,00	3,44	3,43
SANOFI COMMON STOCK EUR2.0	EUR	26 514 000,00	3,16	3,15
SAP SE COMMON STOCK	EUR	25 028 000,00	2,98	2,98
AIR LIQUIDE SA COMMON STOCK EUR5.5	EUR	24 630 000,00	2,93	2,93
IBERDROLA SA COMMON STOCK EUR.75	EUR	23 900 000,00	2,85	2,84
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N COMMON STOCK EUR.01	EUR	21 882 000,00	2,61	2,60
ALLIANZ SE REG COMMON STOCK	EUR	21 320 000,00	2,54	2,54
VINCI SA COMMON STOCK EUR2.5	EUR	21 276 000,00	2,53	2,53
VEOLIA ENVIRONNEMENT COMMON STOCK EUR5.0	EUR	20 265 000,00	2,41	2,41
DEUTSCHE TELEKOM AG REG COMMON STOCK	EUR	19 976 000,00	2,38	2,38
ESSILORLUXOTTICA COMMON STOCK EUR.18	EUR	18 986 000,00	2,26	2,26
AXA SA COMMON STOCK EUR2.29	EUR	18 917 500,00	2,25	2,25
DASSAULT SYSTEMES COMMON STOCK EUR.1	EUR	18 281 250,00	2,18	2,17
STMICROELECTRONICS NV COMMON STOCK EUR1.04	EUR	18 226 000,00	2,17	2,17
CAPGEMINI SE COMMON STOCK EUR8.0	EUR	17 355 000,00	2,07	2,06
KBC GROUP NV COMMON STOCK	EUR	17 258 400,00	2,06	2,05
INTESA SANPAOLO COMMON STOCK NPV	EUR	16 800 000,00	2,00	2,00
PERNOD RICARD SA COMMON STOCK EUR1.55	EUR	16 192 000,00	1,93	1,93
PUBLICIS GROUPE COMMON STOCK EUR.4	EUR	16 170 000,00	1,93	1,92
DANONE COMMON STOCK EUR.25	EUR	15 438 500,00	1,84	1,84
ENEL SPA COMMON STOCK EUR1.	EUR	15 420 000,00	1,84	1,83
EDENRED COMMON STOCK EUR2.0	EUR	15 335 000,00	1,83	1,82
MERCK KGAA COMMON STOCK	EUR	15 155 000,00	1,81	1,80
AMADEUS IT GROUP SA COMMON STOCK EUR.01	EUR	13 940 000,00	1,66	1,66
MERCEDES BENZ GROUP AG COMMON STOCK NPV	EUR	13 628 950,00	1,62	1,62
BANCO SANTANDER SA COMMON STOCK EUR.5	EUR	13 540 000,00	1,61	1,61

Titres	Devise	En montant (EUR)	Pourcentage	
			Actif net	Total des actifs
CRH PLC COMMON STOCK EUR.32	EUR	12 625 000,00	1,50	1,50
ING GROEP NV COMMON STOCK EUR.01	EUR	12 338 000,00	1,47	1,47
RELX PLC COMMON STOCK GBP.144397	EUR	12 216 000,00	1,46	1,45
MUENCHENER RUECKVER AG REG COMMON STOCK	EUR	12 026 000,00	1,43	1,43
PRYSMIAN SPA COMMON STOCK EUR.1	EUR	11 484 000,00	1,37	1,37
SODEXO SA COMMON STOCK EUR4.0	EUR	11 093 500,00	1,32	1,32
ORANGE COMMON STOCK EUR4.0	EUR	10 702 000,00	1,27	1,27
NESTE OYJ COMMON STOCK	EUR	10 578 000,00	1,26	1,26
ACCOR SA COMMON STOCK EUR3.0	EUR	10 206 000,00	1,22	1,21
DSM FIRMENICH AG COMMON STOCK EUR.01	EUR	9 862 000,00	1,17	1,17
SYMRISE AG COMMON STOCK	EUR	9 602 000,00	1,14	1,14
ALSTOM COMMON STOCK EUR7.0	EUR	9 562 000,00	1,14	1,14
TECHNIP ENERGIES NV COMMON STOCK EUR.01	EUR	9 499 500,00	1,13	1,13
EDP RENOVAVEIS SA COMMON STOCK EUR5.0	EUR	9 147 500,00	1,09	1,09
HENKEL AG CO KGAA VOR PEF PREFERENCE	EUR	8 791 200,00	1,05	1,05
STELLANTIS NV COMMON STOCK EUR.01	EUR	8 040 000,00	0,96	0,96
KONINKLIJKE PHILIPS NV COMMON STOCK EUR.2	EUR	7 923 200,00	0,94	0,94
ARCADIS NV COMMON STOCK EUR.02	EUR	7 656 000,00	0,91	0,91
STORA ENSO OYJ R SHS COMMON STOCK EUR1.7	EUR	7 437 500,00	0,89	0,88
REPSOL SA COMMON STOCK EUR1.	EUR	6 665 000,00	0,79	0,79
MONCLER SPA COMMON STOCK NPV	EUR	6 334 000,00	0,75	0,75
TOTAL	EUR	826 223 800,00	98,42	98,27
NOVARTIS AG REG COMMON STOCK CHF.5	CHF	9 220 839,10	1,10	1,10
TOTAL	CHF	9 220 839,10	1,10	1,10
TOTAL		835 444 639,10	99,52	99,37

Répartition des actifs du 1°, 2°, 3° et 4° de l'article R. 214-11-I (OPCVM) ou de l'article R. 214-32-18-I (FIVG) du code monétaire et financier, par pays de résidence de l'émetteur

Pays	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
FRANCE	44,52	44,47
ALLEMAGNE	18,59	18,56
PAYS-BAS	13,01	12,99
Autres pays	23,40	23,35
TOTAL	99,52	99,37

Répartition des actifs du 1°, 2°, 3° et 4° de l'article R. 214-11-I (OPCVM) ou de l'article R. 214-32-18-I (FIVG) du code monétaire et financier, par secteur économique

Secteur économique	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Produits pharmaceutiques et biotechnologie	6,10	6,06
Banque commerciale - non US	5,53	5,52
banque - Clientèle diverse	5,05	5,04
Services commerciaux	4,94	4,93
Electricité - intégré	4,68	4,68
Autres secteurs économiques	73,22	73,14
TOTAL	99,52	99,37

Ventilation des autres actifs par nature

Nature d'actifs	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
PARTS D'OPC	0,07	0,07
• Fonds d'investissement à vocation générale	0,00	0,00
• FCPR, FCPI, FIP	0,00	0,00
• OPCI, SCPI, SEF, SICAF, Fonds de Fonds alternatifs	0,00	0,00
• OPCVM	0,07	0,07
• Fonds professionnels à vocation générale	0,00	0,00
• OPCI, fonds spécialisés, fonds de capital investissement (professionnels)	0,00	0,00
• Organisme de Titrisation	0,00	0,00
• Autres placements collectifs	0,00	0,00
AUTRES NATURE D'ACTIFS	0,00	0,00
• Bons de souscriptions	0,00	0,00
• Bons de caisse	0,00	0,00
• Billet à ordre	0,00	0,00
• Billets hypothécaires	0,00	0,00
• Autres	0,00	0,00
TOTAL	0,07	0,07

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1° du code monétaire et financier. <i>(Article R. 214-11-I- 1° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-1° (FIVG) du code monétaire et financier)</i>	198 462 932,11	152 448 788,43
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen. <i>(Article R. 214-11-I- 2° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-2° (FIVG) du code monétaire et financier)</i>	0,00	0,00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale. <i>(Article R. 214-11-I- 3° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-3° (FIVG) du code monétaire et financier)</i>	9 146 755,77	0,00
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier. <i>(Article R. 214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)</i>	0,00	0,00
e) Les autres actifs : il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. <i>(Articles R. 214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II (FIVG) du code monétaire et financier)</i>	0,00	0,00
Total sur la période	207 609 687,88	152 448 788,43

Indication des données chiffrées relatives aux distributions unitaires sur résultat et/ ou sur plus ou moins-values nettes réalisées (« PVNR »), versées au cours de la période ou à verser, après déduction des impôts

	Part	Montant net unitaire (€)	Crédit d'impôt ⁽¹⁾ (€)	Montant brut unitaire ⁽²⁾ (€)
Dividendes versés				
15.05.2023	D1 Instit - I/D	4,23	1 051,00	5 281,00
	RD RD (EUR)	1,03	0,147	1 177,00
Dividendes à verser				
	D1 Instit - I/D			
	RD RD (EUR)			

⁽¹⁾ Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

⁽²⁾ Le montant brut unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

SFTR

Au cours de la période de référence, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Note à l'intention des Investisseurs Suisses (non auditée)

1. Représentant et Agent payeur pour la Suisse

Le représentant et l'agent payeur en Suisse est BNP Paribas, Paris, Zurich Branch, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich, Suisse.

2. Lieu d'obtention des documents pertinents

Le Prospectus, les Documents d'Information Clés pour l'Investisseur, les Statuts, la liste des mouvements intervenus dans les portefeuilles, ainsi que les rapports annuels et semestriels de la Société peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

3. Publications

Les publications de la Société en Suisse sont effectuées sur le site www.fundinfo.com.

Les prix d'émission et de rachat des Actions de chacun des compartiments, respectivement la valeur liquidative des Actions de chacun des compartiments (ainsi que la mention « à l'exception des commissions ») sont publiés conjointement et sur une base quotidienne sur le site www.fundinfo.com.

4. Lieu d'exécution et de juridiction

Le lieu d'exécution et la juridiction associés aux Actions des Compartiments de la Société offertes ou distribuées en ou depuis la Suisse sont situés au siège du représentant Suisse.